Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB202512166-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 10 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, MARTINIAULT Anne-Laure FOUCHARD Fabrice, LEMARCHANDEL Franck, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, MORIN LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absentes excusées : BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / DELVILLE Nathalie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse

Etaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime /

Secrétaire de séance : M. Luc JEANNEAU à qui il est adjoint un auxiliaire.

6. Décisions modificatives - budget commune et budget assainissement – exercice 2025

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, il est proposé de valider les décisions modificatives présentées ci-dessous :

1. **Budget commune :**

► Vu la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires suite à l'amortissement des opérations à hauteur de 9 000 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
CHAP 042 Opérations d'ordre de transfert entre section - cpte 6811 Dotation aux amortissements : + 9000€	
CHAP 023 Virement à la section d'investissement : - 9000€	

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
	CHAP 021 Virement de la section de fonctionnement : - 9 000 €
	CHAP 040 Opérations d'ordre de transfert entre section : + 9000 €

► Le reversement de fiscalité au titre du pacte fiscal pour 2025 pour la CCBR a été notifié pour 260 519 €. Au BP commune 2025, des crédits sont inscrits à hauteur de 260 000€ (chapitre 014 « atténuation de produits », au compte 739215 « reversement conventionnel de fiscalité »). Il est donc nécessaire d'allouer des crédits supplémentaires à hauteur de 519€.
Au chapitre 014, il était également prévu le dégrèvement de fiscalité pour les jeunes agriculteurs pour 1200€ alors qu'il s'est établit à 936€ soit un solde de 264€.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB202512166-DE

Les crédits ouverts au BP 2025 au chapitre 014 « reversement de fiscalité » sont insuffisants (+264€ et - 519€).
Il convient donc d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 255€ au compte 739215 « reversement conventionnel de fiscalité ».
Ce besoin sera pris au chapitre 67 « charges spécifiques », au compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » dont le crédit ouvert s'élève à 500€ pour une écriture de 100€ à ce jour soit un montant disponible de 400€.
L'année budgétaire se terminant, il est probable que nous n'aurons pas d'autre écriture sur ce chapitre.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
CHAP 014 Atténuation de produits cpte 739215 reversement conventionnel de fiscalité : +255€	
CHAP 67 Charges spécifiques Cpte 673 Titres annulés sur exercice antérieur : -255€	

2. **Budget Assainissement** :

► Ouverture de crédits pour passer les écritures d'ICNE 2025 du nouvel emprunt. Le prêt devrait être signé et débloqué avant la fin de l'exercice et la 1ère échéance devrait être en février 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
CHAP 66 Charges financières cpte 661121 Montant des intérêts courus non échus de l'exercice : + 1 000 €	
CHAP 011 Charges à caractère général cpte 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement : - 1 000€	

► Vu la validation de l'emprunt de 600 000€ au taux du livret A + 0.5% au conseil du 26.09.2025 auprès de la banque des territoires, il est nécessaire d'inscrire des crédits en recette, au budget 2025.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
CHAP 23 Immobilisations en cours cpte 2315 Installations, matériel et outillage techniques: 600 000 €	**CHAP 16 Emprunts et dettes assimilées** cpte 1641 Emprunts en euros : 600 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **Valide** les décisions modificatives présentées ci-dessus pour le budget commune et le budget assainissement pour l'exercice 2025

- **Autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Luc JEANNEAU